

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 241007-19)**

**SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Sophie VALDAYRON, Sophie DUFLET, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD,	Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR): BILAN DE LA  
CONCERTATION ET ARRÊT DES ZONAGES**

Monsieur le Maire souligne la volonté de la commune de faire de la transition écologique et énergétique un axe prioritaire de son mandat.

De fait, avec son plan d'actions transition durable 2020-2026 «Changeons !», la commune de Bidart s'investit depuis plusieurs années déjà dans la transition énergétique par la rénovation thermique des bâtiments, le renouvellement du parc d'éclairage public ou encore la production d'énergie photovoltaïque.

Dans cette même dynamique, la commune souhaite répondre à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 qui permet de créer des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR).

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables.

La définition des ZAEnR permet au maire d'identifier les secteurs où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal.

Les porteurs de projet pourront, selon les cas, bénéficier de délais d'instruction réduits ou d'avantages financiers.

La création de ces zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public préalable selon les modalités librement déterminées par la commune. Une consultation du public s'est déroulée par voie électronique du lundi 2 septembre au dimanche 22 septembre 2024 inclus (soit 21 jours).

Le Maire indique qu'aucune contribution n'a été reçue via la consultation électronique.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, le Conseil Municipal est invité à valider l'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) suivantes :

- Une zone de production Géothermie/Thalassothermie ;
- Une zone de production Photovoltaïque toiture ;
- Une zone de production Photovoltaïque sur ombrières situées sur parking artificialisé et/ou pollué ;
- Une zone de production Thermique sur toiture ;
- Une zone de production Bois-énergie/Biomasse (y compris Réseau de chaleur).

Chacune de ces cinq zones s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la création des cinq zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables telles que définies ci-dessus.**

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 10.10.2024  
et publication ou notification du 14.10.2024

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI